



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Filière technique

Question écrite n° 49040

Texte de la question

M. Vincent Delaroux attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur la situation créée par les décrets successifs no 90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier de cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et no 96-760 du 29 août 1996 portant modification de certaines dispositions relatives à la fonction publique territoriale. Il peut citer l'exemple d'un ingénieur en chef de première catégorie, de première classe ayant quitté le service en février 1989, dont la retraite demeurerait calculée sur l'indice 966, identique à celui désormais applicable à des fonctionnaires appartenant à la catégorie immédiatement inférieure. Il souhaiterait connaître le nombre de fonctionnaires retraités se trouvant dans la même situation ainsi que ses intentions à leur égard.

Données clés

Auteur : [M. Delaroux Vincent](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49040

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1032